



AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 26-202

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer, le 10 août 2026 :

Règlement numéro 26-202 décrétant un emprunt de 19 896\$ pour pourvoir aux frais de refinancement du règlement d'emprunt numéro 21-153

Ce règlement a pour objet de pourvoir aux frais de refinancement du règlement d'emprunt numéro 21-153.

Ce règlement est disponible au bureau de la (ou du) soussigné(e), situé au 138, rue Principale, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement a reçu le 24 septembre 2026, l'approbation de Ministère des Affaires Municipales et de l'habitation (MAMH).

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Métis-sur-Mer, ce 7 octobre 2026.

Jessica Bouchard
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière-trésorière de la Ville de Métis-sur-Mer, MRC de la Mitis, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat (Avis de promulgation du règlement n° 26-202) conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 7 octobre 2026, à chacun des endroits suivants :

-Sur le site internet de la ville

-Au bureau municipal

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Métis-sur-Mer, ce 7 octobre 2026.

Jessica Bouchard
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe